

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/11681
1er mai 1975
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 30 AVRIL 1975, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE CHYPRE AUPRES DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur d'attirer l'attention de Votre Excellence sur une nouvelle violation grave de l'espace aérien de la République de Chypre par deux avions militaires turcs qui, le 30 avril 1975, de 11 h 10 à 11 h 20, ont survolé les régions de Kyrenia, d'Agyrta et d'Yerołakkos, la région située au nord de Nicosie, Trachonas et les villages de Sykhari et Dhikomo.

Devant ces nouveaux actes d'agression du Gouvernement turcs, je vous transmets les protestations énergiques de mon gouvernement. Le renouvellement de ces agissements par la Turquie à l'encontre de la République de Chypre, surtout au moment où se déroulent à Vienne les pourparlers engagés par les deux communautés sous les auspices de Votre Excellence, démontre une fois de plus la mauvaise foi de la Turquie et ne peut avoir d'autre but que de susciter la tension et la crainte dans l'île et de détruire la notion même de liberté de négociation.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Veillez agréer, etc.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de Chypre auprès de
l'Organisation des Nations Unies,

(signé) Zenon ROSSIDES

